Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 60 (1968)

Heft: 2

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par an. Mais le gain «idéal» est sûrement du côté des agents, auteurs de propositions. La joie et la satisfaction d'avoir réalisé une idée qui, jour après jour, est mise en pratique dans le travail dépassent largement l'avantage matériel. L'institution du système des propositions utiles est, en fait, une partie du droit de discussion du personnel. Aux CFF, grâce à la commission des primes, c'est certainement – si ce n'est de jure, du moins de facto – une première étape vers le droit de décision. Avec raison, les syndicats ont abandonné une certaine retenue dont ils faisaient preuve au début. S'il leur était possible d'inciter encore davantage leurs membres à participer toujours plus activement, ils aideraient ainsi à atteindre l'idéal décrit dernièrement par un participant au Kennedy-Round: «Nous ne devons pas seulement nous demander ce que l'entreprise fait pour nous, mais aussi ce que nous avons à offrir une fois à l'entreprise».

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Prévention des risques professionnels

Le secrétariat général de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) annonce une série de colloques sur la prévention des

risques professionnels à Helsinki du 29 au 31 août prochain.

Ces colloques seront organisés par la commission permanente de prévention des risques professionnels de l'AISS. Les termes principaux à l'ordre du jour sont la prévention des risques professionnels dans les travaux forestiers et l'organisation de la sécurité du travail dans l'entreprise.

Leysintours prospère

L'expansion et la transformation touristiques de la station vaudoise très ensoleillée de Leysin se poursuit. Près du village de vacances très attractif de l'Union syndicale suisse, sous les auspices d'institutions belges, on a procédé récemment à l'inauguration de l'Hôtel Reine-Fabiola, la plus grande réalisation moderne, si l'on en croit un communiqué de Leysintours. Cette prospérité en continuelle expanfut confirmée par une assemblée des créanciers d'un important emprunt de Leysintours S.A., qui s'est tenue dernièrement à Lausanne.

Cette assemblée décida à l'unanimité d'autoriser la société à vendre les Hôtels Savoie, Beau-Réveil et Esplanade à la Leysin American

School.

Cette opération financière a permis d'atteindre deux objectifs. Le premier est d'avoir ainsi attaché définitivement à la station cette haute école étrangère en pleine évolution. Ce qui constitue un apport extrêmement précieux pour le tourisme. Le second objectif était de donner une nouvelle impulsion à Leysintours. Du produit de cette transaction 600 000 fr. environ seront en effet utilisés en vue d'améliorer et d'agrandir les hôtels de Leysintours et 170 000 fr. serviront à la construction d'un grand garage. Un investissement encore plus important d'un million de francs est destiné à l'acquisition de l'Hôtel Belvédère dont la grande société populaire à but social était déjà locataire. Cette boule de neige de transactions revêt une signification particulière, puisque d'autre part l'ancien propriétaire entend réinvestir le produit de la vente de l'Hôtel Belvédère en faveur de la rénovation du Grand Hôtel, qui pourra reprendre ainsi sa position au premier rang des grands caravansérails accueillants.

A la suite de cette assemblée des créanciers, se tinrent les assises ordinaires de Leysintours S.A., présidées par le professeur W. Hunziker. Sur la base de la prospérité générale, ce dernier prévoit une augmentation ultérieure des fréquences touristiques en Europe. Le tourisme social, sous une forme encore plus différenciée, s'étendra même aux pays en voie de développement ainsi qu'aux régions les mieux placées

pour répondre aux besoins modernes du trafic et du séjour.

De l'exposé complémentaire du vice-président Tissot, on peut déduire que Leysin a de bonnes chances de soutenir avec succès la recrudescence de concurrence accentuée à envisager. L'augmentation des séjours à Leysin pour la saison 1966–67 s'est poursuivie et s'est même répandue dans toute la région des alpes vaudoises. Les résultats financiers de Leysintours se sont améliorés de manière réjouissante. Ce sont les actionnaires, c'est-à-dire pour une bonne part nos organisations syndicales, qui se réjouiront d'une légère augmentation des dividendes, tout en continuant à mettre au bénéfice de leurs membres et des familles ouvrières des lieux de vacances modernes à des prix abordables.

Un bon syndicaliste italien disparaît

Nous avons appris avec tristesse le décès d'un des plus anciens et vaillants défenseurs de la classe ouvrière en Italie, Giovanni Canini, ex-secrétaire national de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs.

Le défunt s'était distingué particulièrement dans la lutte contre le fascisme. Il fut même emprisonné de ce fait sous l'ère mussolinienne. Il fut un des promoteurs ardents de l'Europe communautaire et sociale. Durant une dizaine d'années, il fit partie en qualité de suppléant du comité exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

C'est à la Nouvelle Delhi (Inde) que s'est ouverte le 1^{er} février la seconde conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Elle se poursuivra jusqu'au 25 mars 1968.

Quelque 1500 délégués discuteront à cette occasion des problèmes délicats que posent le commerce et le développement, spécialement dans les pays en voie de développement. On espère que cette conférence permettra d'aboutir à de meilleurs résultats pratiques que la précédente, il y a quatre ans. Il faut souhaiter des progrès sensibles dans le sens d'une libéralisation plus grande du commerce des nations industrielles et de la supression progressive des barrières douanières complétées par un rapport financier indispensable.

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL), à laquelle l'Union syndicale suisse est affiliée, accorde la plus grande importance à cette conférence. Elle a désigné une délégation de huit personnes pour la représenter. Cette délégation fera appel aux nations développées pour qu'elles modifient leur pratique commerciale restrictive qui pèse lourdement sur l'évolution des pays du tiers monde.

Dans les PTT

Les cadres supérieurs de la direction générale et des directions d'arrondissement des postes et téléphones ainsi que les représentants des associations du personnel ont pris part vendredi 15 décembre à

Berne au traditionnel rapport de fin d'année.

Dans son intervention, M. Tuason, président de la direction générale, releva fort opportunément que si les régies nationales des PTT et des CFF travaillent toutes deux au service de la collectivité, elles se distinguent cependant par leur degré de dépendance à l'égard du public et la nature de leurs prestations. Le chemin de fer est réservé aux transports lourds, tandis que la poste est vouée aux transports légers.

La mécanisation de l'exploitation postale sera encore développée. Mais elle est naturellement limitée par le fait que chaque envoi, du

guichet au destinataire, doit être manipulé plusieurs fois.

M. Tuason constata cependant que c'est grâce à une rationalisation systématique que la poste put faire face à l'énorme accroissement de son trafic au cours des dix dernières années.

Quant au chef du Département des télécommunications, M. Locher, il constata dans son intervention que le produit de l'exploitation du téléphone, du télégraphe, de la radio et de la télévision dépasserait en 1967 le milliard de francs, dont 900 millions ont été fournis par le téléphone. Cette bonne affaire laissera un bénéfice net d'environ 100 millions de francs en 1967. A propos de la demande constante de nouveaux raccordements, il précisa que le retard actuel ne pourra être rattrapé qu'après un délai assez long. Les PTT se sont fixé comme

objectif le raccordement d'une moyenne annuelle de 85 000 nouveaux abonnés. En ce qui concerne la sélection internationale automatique, les abonnés des réseaux de Bâle, Bienne, Genève, Lausanne et Zurich pourront établir eux-mêmes leurs communications à destination des pays européens au cours de cette année. Le nouveau système de taxation par impulsion périodique rapporte une économie de plus de 20 % aux abonnés par rapport à l'ancien système des trois minutes. Ce mode de taxation favorisera neuf dixièmes des abonnés d'ici à la fin de cette année. Le service télégraphique sera complètement modernisé par l'emploi d'ordinateurs qui permettront la transmission entièrement automatique des messages. La nouvelle installation se traduira par une importante économie de personnel.

Notre ami Charles Ducommun, ancien secrétaire adjoint de l'Union syndicale suisse, directeur général et chef du Département des finances, des constructions et du personnel des PTT, annonça pour sa part que, grâce à l'augmentation des taxes postales, un bénéfice supplémentaire de quelque 150 millions de francs sera réalisé. Cela permettra de verser à nouveau à la Confédération une contribution de 70 millions de francs. Au cours de cette année, les PTT mettront en pratique un projet de planification financière à longue échéance, à l'aide de calculatrices électroniques, sur la base des programmes d'ex-

ploitation des services postaux et des télécommunications.

Notre collègue révéla d'autre part que la proportion des charges de personnel par rapport aux charges totales d'exploitation est en régression. Les efforts de rationalisation commencent à porter des

fruits.

Dans le vaste cadre d'un programme de construction à longue échéance, 68 immeubles sont actuellement en cours d'exécution. Les

études et les projets portent sur 342 bâtiments.

En ce qui concerne la coopération technique, le directeur général rappela que de 1960 à 1967 les PTT ont envoyé 48 experts et accueilli 236 boursiers. Le Congo bénéficia surtout de cette aide, mais d'autres Etats africains en profitent actuellement. Au cours de cette année, les PTT recevront un nouveau groupe de fonctionnaires tunisiens. Ces efforts seront poursuivis, afin de combler peu à peu le fossé qui sépare encore trop largement les pays industrialisés du tiers monde.

On ne saurait trop insister sur la valeur de cette contribution exceptionnelle des PTT à la coopération technique aux pays d'Afrique qui ont accédé il n'y a pas si longtemps à l'indépendance nationale.

Communauté francophone de télévision

Au début de décembre dernier, notre compatriote, M. René Schenker, directeur de la Télévision suisse romande, a été nommé à Paris président de la Communauté des stations francophones de télévision. Cette communauté groupe les organismes de télévision de France, du Canada, de Belgique, de Monaco, du Luxembourg et de la Suisse romande.

Elle vise à intensifier les échanges des programmes de langue fran-

çaise et à promouvoir la co-production d'émissions.

Les abonnés à la télévision ont déjà pu apprécier à maintes reprises la valeur incontestable de ces échanges culturels entre différentes stations de télévision de langue française.

Bâle - ville de foires

Au cours de l'année dernière, de nombreuses foires et autres expositions se sont déroulées dans les spacieux bâtiments spécialisés des bords du Rhin.

La 51^e Foire suisse d'échantillons constitua naturellement le clou de ces fructueuses entreprises. Du 15 au 25 avril, quelque 2665 exposants présentèrent l'extrême variété de notre production nationale à

plus d'un million de visiteurs.

Au cours de l'année 1968, sept manifestations du même ordre sont prévues. Mentionnons la Foire internationale de la manutention qui se déroulera du 7 au 14 février, l'Exposition internationale de la pharmacie du 13 au 17 juin, la 5e Exposition internationale spécialisée dans les arts ménagers du 1er au 3 septembre, le 4e Salon international de la technique de laboratoire, de mesures, du génie chimique et de l'automatique en chimie avec, en complément, le 2e congrès suisse de la chimie, du 9 au 14 septembre; la Foire pour le travail du bois du 28 septembre au 6 octobre, et la première foire spécialisée de machines et outils du 15 au 24 novembre 1968 complètent ce programme.

Quant à la 52e Foire suisse d'échantillons, elle se déroulera du

20 au 30 avril prochain.

Conférence européenne de l'IPTT

Du 14 au 17 novembre dernier s'est tenue à Amsterdam la 7^e conférence européenne du Secrétariat professionnel international des PTT (IPTT).

Trois sujets principaux retinrent l'attention des délégués: l'automation dans les services des PTT; les méthodes de détermination des salaires; publicité, publications et autres moyens d'information.

Une résolution relative à l'automation et à la mécanisation des services des PTT se prononce favorablement, «si ces mesures permettent d'éviter au personnel des travaux fastidieux ou physiquement pénibles», à la condition que les travailleurs obtiennent leur juste part des améliorations de la productivité qui résultent de ces mutations et que le personnel reçoive des garanties en ce qui concerne l'emploi, le niveau de vie et les possibilités de promotion. En revanche,

la résolution s'oppose à toute augmentation du nombre des services de nuit et à toute détérioration des horaires, notamment pour le personnel féminin, susceptible d'être amenée par l'automation, la mécanisation ou la rationalisation. Elle suggère aux administrations d'établir, parallèlement à l'introduction des nouvelles mesures, un service de santé permettant l'examen médical régulier des agents. Enfin, la conférence réclame une participation syndicale plus poussée au sein d'organismes spécialisés, notamment en ce qui concerne la conception, l'élaboration et l'application des mesures d'automation, de mécanisation et de rationalisation, de même que l'examen préalable des conséquences de ces mesures pour le personnel avec la possibilité de participer à la prise de décisions pour remédier aux inconvénients éventuels du progrès technique.

Enfin, la conférence préconise une coordination des efforts des administrations des PTT d'Europe dans ces domaines sur le plan

continental.

Elle fait appel de surcroît au BIT pour qu'il définisse des normes internationales du travail en rapport avec l'automation et la mécanisation.

Programme de l'Institut international d'études sociales

Créé par l'Organisation internationale du travail en 1960, l'Institut international d'études sociales a deux objectifs principaux: La formation de dirigeants dans le domaine du travail et des relations professionnelles d'une part et la recherche orientée vers l'élaboration d'idées constructives en matière de politique sociale et du travail d'autre part. Il offre également des occasions de discussion entre personnalités influentes sur des problèmes d'actualité, dans une atmosphère exempte de tout souci de négociation.

En dehors des travaux de recherches effectués par ses membres ou sous ses auspices, l'institut organise des conférences de recherches réunissant des théoriciens et des praticiens des sciences sociales venant des différentes parties du monde. Il organise également des cycles d'études sur les problèmes du travail dans le développement

économique.

Au programme de l'exercice en cours, mentionnons un cycle d'études sur les problèmes du travail dans le cadre du développement économique et social qui se tiendra du 21 février au 26 avril. Du 18 au 22 mars se tiendra une réunion sur les méthodes de recherches applicables à des études nationales sur la participation des travailleurs à la gestion des entreprises. Un cours de stagiaires est envisagé du 15 mai au 5 juillet. Ces réunions auront lieu à Genève.

Du 2 au 21 septembre, à Tunis, un séminaire régional africain discutera des problèmes du travail dans le cadre du développement

économique et social.

Mais c'est encore à Genève qu'un colloque sur la négociation collective au niveau international se tiendra du 21 au 25 octobre. Voilà une initiative particulièrement réjouissante en cette époque de grandes concentrations industrielles et commerciales sur les plans national, continental et même mondial.

Des projets de recherches concernant la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, à la politique des salaires et au développement économique, ainsi qu'à la participation des populations rurales au développement, sont retenus d'ores et déjà par l'Institut international d'études sociales.

Les syndicats et le Marché commun

A quelques reprises déjà, nous avons eu l'occasion d'attirer l'attention sur l'attitude tout à fait positive des organisations syndicales de la CISL en ce qui concerne l'adhésion à la Communauté économique européenne (CEE) de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande.

Les sept Confédérations syndicales qui font partie du Secrétariat syndical européen CISL ont constamment préconisé l'élargissement de la communauté aux autres pays démocratiques d'Europe. Ce sont les organisations syndicales nationales libres d'Allemagne, de Bel-

gique, des Pays-Bas, d'Italie, du Luxembourg et de France.

Dans un communiqué du 20 décembre, le Secrétariat syndical européen CISL constate que la récente réunion des diplomates des six Etats membres de la CEE a failli à sa mission. A son avis, le principal argument est resté sans réponse. La France estime que l'élargissement du Marché commun modifierait de manière profonde la nature et les modes de gestion des communautés. Cette question est mal posée selon le Secrétariat syndical européen. Il ne s'agit pas de savoir si la communauté changera, mais bien davantage de savoir si elle changera en mieux ou en pire.

La réponse à cette question fondamentale ne réside donc pas dans le jugement sur les possibilités de rétablir l'équilibre économique et monétaire de la Grande-Bretagne, mais elle exige plutôt un jugement sur l'évolution de l'ensemble de la communauté au cours des cinq ou

six prochaines années.

Une telle prévision est certes hasardeuse. Elle sera toutefois d'autant plus instructive, si elle ne se limite pas à une estimation du taux d'expansion économique, mais si elle essaie d'évaluer où résidera le véritable pouvoir économique durant cette prochaine décennie.

Le Secrétariat syndical européen CISL considère que la communauté a besoin aujourd'hui d'une prospective politique. Des équipes privées ont pu réaliser un tel dessein. La communauté devrait être également capable d'en tirer les conséquences.